

— TAXE D'APPRENTISSAGE 2020* —

ENSEMBLE, FORMONS ET ACCOMPAGNONS VOS PROFESSIONNELS DE DEMAIN

27 000
étudiants



**4 PÔLES
D'EXCELLENCE**
en formation
et en recherche



11 430
emplois directs
et indirects**



**+ DE 600
MILLIONS
D'EUROS**
d'impact économique
sur le territoire

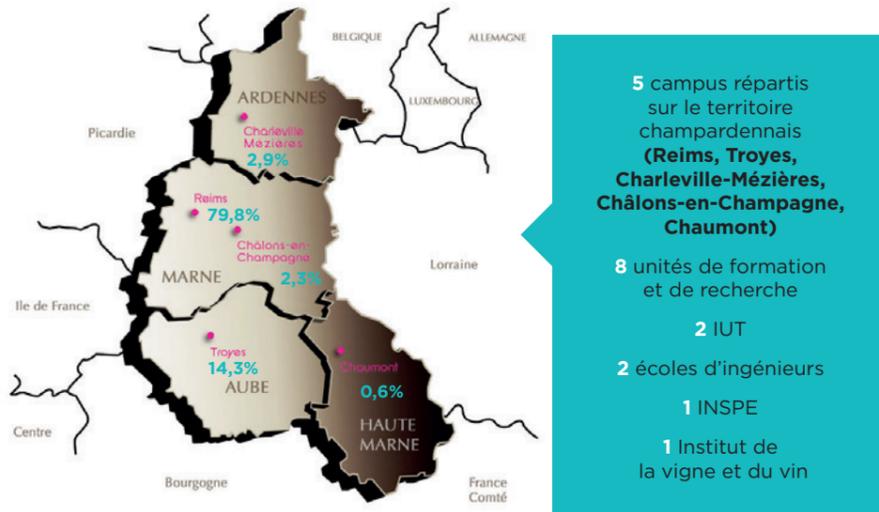


Choisir l'URCA, c'est investir
**pour l'avenir de nos territoires
et de nos entreprises**

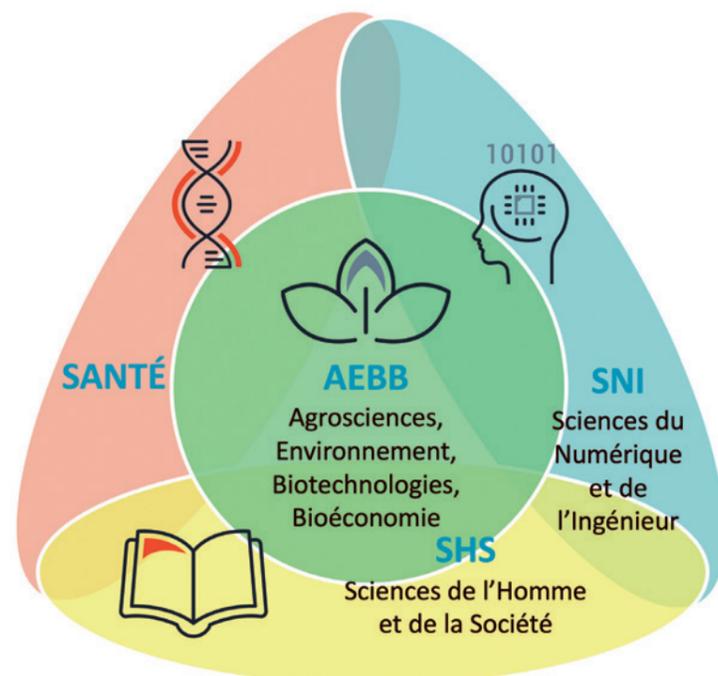

**UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE**

L'URCA : UNE UNIVERSITÉ MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TERRITOIRE

- ✓ Une offre de formation pluridisciplinaire (du DUT au doctorat) déployée sur l'ensemble du territoire



- ✓ Une offre de formation s'appuyant sur les 4 pôles stratégiques de développement de l'université



POURQUOI S'ENGAGER AVEC L'UNIVERSITÉ ?

Notre rôle : former des professionnels aptes à répondre aux exigences actuelles et futures de vos entreprises et capables de relever vos défis de développement.

Notre projet : développer une coopération permanente avec le monde économique

L'esprit d'ouverture

- ✓ **Développer la mobilité**
Une politique internationale reconnue en faveur de la coopération scientifique, de la mobilité européenne et internationale des étudiants avec les labels « Bienvenue en France », et « CeQuint ».



- ✓ Une politique RSE et l'intégration des grands sujets sociétaux (handicap, éthique et déontologie, laïcité et lutte contre le racisme, et l'antisémitisme, égalité et diversité).

L'université est une réussite collective et partenariale associant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les collectivités et les acteurs socioéconomiques dans des cadres de coopération très larges.

Des partenariats pour :

- ✓ L'orientation et la promotion des métiers
- ✓ L'accompagnement des étudiants vers l'insertion
- ✓ Le développement des compétences transversales et entrepreneuriales
- ✓ Une offre de formation évolutive répondant aux besoins des entreprises

FAITES DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

La taxe d'apprentissage, pour quoi faire ?

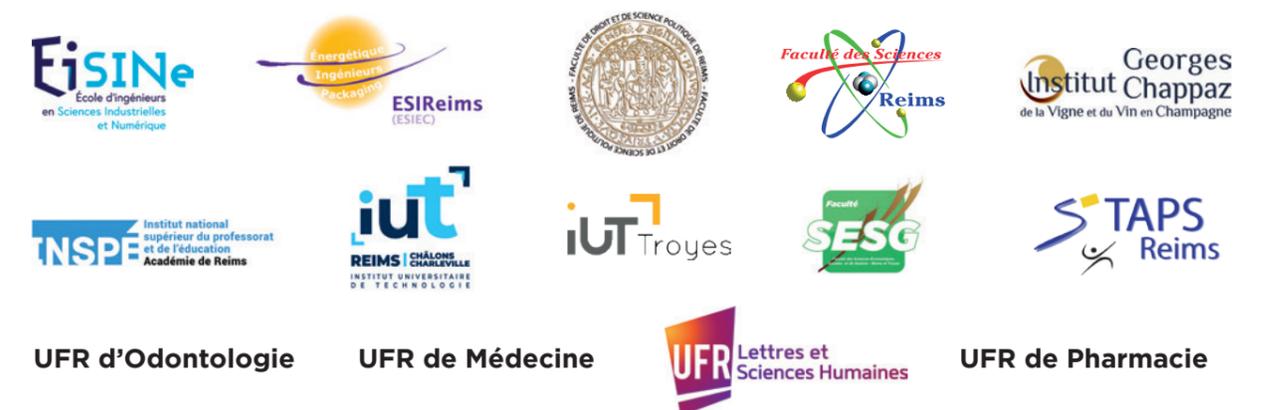
- ✓ Favoriser le dialogue sur les besoins en compétences
- ✓ Renforcer la qualité d'accueil et de travail des apprenants
- ✓ Développer la professionnalisation
- ✓ Financer les équipements technologiques et outils pédagogiques

SOUTENEZ NOS PROJETS 2020 !

- **Développer des actions pédagogiques** en faveur des compétences transversales et entrepreneuriales
- **Investir** dans nos plateaux techniques, nos équipements technologiques de pointe et ceux à visée pédagogique
- **Connecter** les étudiants aux enjeux des entreprises (études de cas, projets tutorés, challenges innovation, ...)
- **Mettre en œuvre** avec vous un programme d'action pour renforcer les relations entreprises/URCA pour la professionnalisation et l'insertion des étudiants : ateliers, trainings, ...
- **Intensifier** l'accompagnement et le suivi personnalisé des apprenants
- **Soutenir et valoriser** les initiatives étudiantes
- **Accompagner** la mobilité des étudiants à l'étranger (stages, alternance, projets de fin d'étude)

En 2018, grâce au versement de la taxe d'apprentissage, vous avez participé au financement de projets nous permettant d'être compétitifs et répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

L'URCA, C'EST 14 STRUCTURES DE FORMATION REPARTIES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE



Le seul impôt dont vous avez la libre affectation !

ENTRE VOUS ET NOUS, BIEN PLUS QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UNE COLLABORATION RÉUSSIE !

Devenez un partenaire actif de l'université de Reims Champagne-Ardenne pour une meilleure visibilité et un partage d'expériences réussi.

- Apportez un regard professionnel sur l'évolution de vos métiers et de ceux de demain, en évoquant les technologies, savoir-faire, fonctions et nouveaux usages en entreprise (visites d'entreprises, conférences métiers, ...)
- Développons ensemble l'alternance
- Participez à l'évolution de l'offre de formation
- Témoignez de votre expérience auprès de nos apprenants
- Participez à des trainings « entretien de recrutement »
- Proposez des missions (études de cas, stages, projets tutorés...)
- Accompagnez les étudiants créateurs d'entreprises (mentorat, incubateur ...)
- Participez aux conseils de perfectionnement
- Faites découvrir votre entreprise

Nous sommes à votre écoute, faites-nous part de vos projets !

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En 2020, vous pouvez désormais verser directement la totalité de la part hors quota de votre taxe d'apprentissage directement à l'URCA sans passer par votre opérateur de compétences. La part hors quota contribue au financement des formations initiales technologiques et professionnelles (versement jusqu'au 31 mai 2020).

Pour toute question, contactez la direction des partenariats avec les entreprises
Courriel : direction.partenariatentreprise@univ-reims.fr - Tél. : 03 26 91 89 96

L'URCA est habilitée à percevoir la TA au titre du « hors quota » pour l'ensemble des formations initiales technologiques et/ou professionnelles.

N° de siret : 1 95 112 966 004 - Codes UAI correspondants

